

Le vingt quatre Octobre an mil huit cent soixante-onze, à heure
ACTE DE MARIAGE de Victor Regis Decugis

Age de trente un ans, ne à Albi...
Profession de Docteur en Medecine...
Département de la Haute Garonne

Marié à Marie Antoinette Cabran...
Profession de...
Département de la Haute Garonne

Marié à Marie Antoinette Cabran...
Profession de...
Département de la Haute Garonne

Age de dix huit ans, ne à...
Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Profession de...
Département de la Haute Garonne

Et de même suit, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, ont déclaré qu'ils ont été fait le contrat de mariage, à la date du mil huit cent soixante-onze, par devant M. notaire à la Gardie, département de la Haute Garonne.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Antoinette Eugénie Régier et l'autre Victor Regis Decugis

Le tout en présence de M. Charles Fabre, domicilié à la Gardie, département de la Haute Garonne, âgé de vingt sept ans, profession de propriétaire, non parent des futurs époux.

De M. Galland, domicilié à la Gardie, département de la Haute Garonne, âgé de trente deux ans, profession de notaire, non parent ni allié des futurs époux.

De M. Frange, domicilié à la Gardie, département de la Haute Garonne, âgé de quarante trois ans, profession de notaire, cousin des futurs époux.

Et de M. Charles Fabre, domicilié à la Gardie, département de la Haute Garonne, âgé de vingt sept ans, profession de propriétaire, non parent des futurs époux.

Après quoi, M. Charles Fabre, officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture, a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par toutes les parties.

Marié à Marie Régier...
Victor Regis Decugis

M. Charles Fabre, officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage.

M. Charles Fabre, officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage.

M. Charles Fabre, officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage.

13. Mariage de Decugis et Régier

et la tout en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.